

ANNEXE 1 - OUTILS RÉGLEMENTAIRES MUNICIPAUX POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

Document d'aide destiné principalement aux municipalités et aux MRC du Québec

1. Rôle et utilité de cette annexe

Cette annexe vise à outiller concrètement les municipalités dans l'identification des leviers réglementaires qu'elles peuvent légalement mettre en place pour prévenir l'introduction, limiter la propagation et soutenir la gestion des EEE sur leur territoire.

Elle a pour objectif de :

- clarifier ce que les municipalités et MRC peuvent faire, dans le respect de leurs compétences légales;
- présenter les principaux types de règlements applicables aux EEE;
- offrir des exemples concrets et inspirants provenant du Québec;
- proposer des clauses types pouvant servir de base à la rédaction de règlements locaux.

Cette annexe se veut un document de référence pratique, complémentaire aux stratégies, plans d'action ou guides régionaux.

2. Cadre légal – ce que les municipalités et MRC peuvent réglementer

En vertu de la **Loi sur les compétences municipales (LCM)**, les municipalités locales et les MRC disposent de pouvoirs leur permettant d'agir en matière d'environnement, notamment pour :

- la protection des plans d'eau et des rives;
- la prévention des nuisances;
- l'entretien des terrains et immeubles;
- l'encadrement de l'accès aux infrastructures municipales;
- l'adoption de mesures de salubrité et de sécurité publique.

Ces pouvoirs permettent d'intégrer les EEE dans différents règlements municipaux existants ou à venir.



Phrase juridique de prudence > les exemples présentés dans cette annexe sont fournis à titre indicatif et doivent être adaptés au contexte et aux règlements locaux. Toute mise en œuvre doit être validée par le service juridique de la municipalité ou MRC et conforme aux lois provinciales et fédérales applicables.

3. Principaux types de règlements municipaux applicables aux EEE

3.1 Protection des plans d'eau et lavage des embarcations

- Obligation de nettoyer, vider et sécher les embarcations et équipements;
- Interdiction de mise à l'eau d'embarcations non nettoyées;
- Inspections ponctuelles aux descentes publiques;
- Restrictions d'accès en cas de risque élevé.

3.2 Règlements de nuisances et entretien des terrains

- Intégrer les EEE à la définition de « nuisance » ou « mauvaises herbes »;
- Exiger l'élimination ou le contrôle des espèces ciblées;
- Imposer des délais de conformité;
- Autoriser la municipalité à intervenir aux frais du propriétaire en cas de non-conformité.

3.3 Aménagement du territoire et zonage

- Conditions particulières aux permis (lotissement, construction);
- Exigences de plans d'atténuation pour les projets sensibles;
- Normes spécifiques pour les rives et milieux naturels;
- Obligation de remplacement d'espèces envahissantes.

3.4 Activités commerciales, événements et travaux

- Obligations de nettoyage des équipements et machineries;
- Encadrement des foires horticoles et activités de plantation;
- Exigences d'information pour les entreprises paysagistes.

3.5 Sensibilisation, surveillance et signalement

- Affichage obligatoire aux descentes de bateaux;
- Référence aux plateformes provinciales de signalement;
- Harmonisation des listes d'espèces à l'échelle régionale.



4. Exemples détaillés de réglementations municipales et de MRC

4.1 Règlements liés aux plans d'eau et aux EEE aquatiques

Municipalité de La Macaza (MRC d'Antoine-Labelle) – Règlement no 2020-154 « Protection des plans d'eau »

Mesures mises en place :

- Nettoyage obligatoire, vidage et séchage des embarcations;
- Interdiction de lancer des embarcations non conformes;
- Restrictions d'accès en cas de contamination.

Étapes pour reproduire :

1. Inventorier les lacs et points d'accès;
2. Rédiger un règlement clair avec obligations de nettoyage;
3. Prévoir contrôle et sanctions;
4. Sensibiliser les utilisateur.trices;
5. Mettre en place suivi et inspections.

Type de municipalité concernée : Rurale ou de villégiature.

Municipalité de Huberdeau – Règlement no 353-22 « Lavage des embarcations »

Mesures mises en place :

- Lavage obligatoire avant mise à l'eau;
- Sanctions en cas de non-respect;
- Contrôle et inspections.

Étapes pour reproduire :

1. Identifier les lacs et points d'accès;
2. Définir des obligations claires de nettoyage;
3. Prévoir le contrôle et des inspections;
4. Définir les sanctions;
5. Sensibiliser les citoyen.nes.

Type de municipalité concernée : Petite ou moyenne taille.



Ville de Sainte-Adèle – Règlement sur l'accès aux plans d'eau

Mesures mises en place :

- Conditions strictes pour l'accès aux descentes et l'utilisation des lacs;
- Reconnaissance explicite des EEE aquatiques.

Étapes pour reproduire :

1. Identifier les points de mise à l'eau et risques;
2. Élaborer un règlement avec des conditions claires;
3. Campagne de sensibilisation;
4. Inspection et contrôle;
5. Suivi de conformité.

Type de municipalité concernée : Villégiature ou touristique.

Ville de Lac-Beauport – Règlement de protection intégrée des lacs

Mesures mises en place :

- Encadrement des activités nautiques;
- Prévention de l'introduction d'EEE;
- Sensibilisation citoyenne.

Étapes pour reproduire :

1. Cartographier les zones à risque et les activités;
2. Définir les mesures préventives;
3. Élaborer un programme de sensibilisation;
4. Former les inspecteur.trice.s;
5. Évaluer et ajuster mesures.

Type de municipalité concernée : Riveraine ou périurbaine.



4.2 Règlements de nuisances et entretien des terrains

MRC du Val-Saint-François – Règlement général uniformisé

Mesures mises en place :

- EEE intégrées dans la définition de « nuisance »;
- Contrôle obligatoire des espèces sur les terrains privés;
- Harmonisation entre municipalités.

Étapes pour reproduire :

1. Établir une liste prioritaire d'EEE;
2. Intégrer dans la définition des nuisances;
3. Définir délais et modalités de conformité;
4. Communiquer les obligations;
5. Harmoniser les interventions entre municipalités.

Type de municipalité concernée : MRC.

Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil – Règlements no 18.08 et 22.10

Mesures mises en place :

- Identification des EEE sur le territoire;
- Méthodes sécuritaires d'élimination;
- Amendes prévues.

Étapes pour reproduire :

1. Identifier les espèces problématiques;
2. Élaborer un règlement de contrôle;
3. Définir les sanctions;
4. Informer les citoyen.nes;
5. Suivi et inspections.

Type de municipalité concernée : Périurbaine ou agricole.



Ville de Sherbrooke – Règlement de nuisance et sécurité publique

Mesures mises en place :

- Berce du Caucase encadrée;
- Intervention sur terrains privés;
- Priorisation selon le risque sur la santé.

Étapes pour reproduire :

1. Identifier les EEE dangereuses;
2. Intégrer votre règlement dans le règlement de nuisance existant;
3. Définir les responsabilités des propriétaires;
4. Prévoir des inspections;
5. Ajuster le règlement selon le retour d'expérience.

Type de municipalité concernée : Ville moyenne ou grande.

Ville de Gatineau – Règlements environnementaux et nuisance

Mesures mises en place :

- Gestion milieux naturels;
- Encadrement des méthodes intervention;
- Cohérence de la réglementation avec les actions terrain.

Étapes pour reproduire :

1. Identifier les milieux naturels et les risques d'envahissement des EEE;
2. Définir les méthodes sécuritaires;
3. Harmoniser la réglementation et les actions;
4. Former les équipes municipales;
5. Suivi et ajustement.

Type de municipalité concernée : Grande ville ou agglomération.



4.3 Zonage, aménagement et travaux

Ville de Bois-des-Filion – Règlement de zonage

Mesures mises en place :

- Règlement sur les EEE intégrées dans les normes d'aménagement;
- Protection des milieux naturels;
- Conditions aux projets.

Étapes pour reproduire :

1. Identifier des zones sensibles et des projets à risque;
2. Intégrer l'EEE dans le règlement de zonage;
3. Définir des conditions claires aux projets;
4. Communiquer ces conditions aux promoteurs;
5. Suivi et contrôle.

Type de municipalité concernée : Municipalité en croissance.

Ville de Terrebonne – Règlement de protection des milieux humides

Mesures mises en place :

- Conditions aux projets;
- Limiter l'introduction d'espèces problématiques;
- Intervention en amont.

Étapes pour reproduire :

1. Identifier milieux humides et zones à risque;
2. Intégrer les contraintes dans les règlements;
3. Définir les modalités de contrôle;
4. Communiquer les contraintes et les modalités aux promoteurs;
5. Suivi et adaptation.

Type de municipalité concernée : Urbaine ou développement.



Ville de Québec – Règlement sur travaux et plantations

Mesures mises en place :

- Encadrement plantations et chantiers;
- Obligations de nettoyage des équipements;
- Normes de végétalisation favorisant les espèces indigènes.

Étapes pour reproduire :

1. Identifier les chantiers et les plantations à risque;
2. Établir des règlements encadrant les pratiques;
3. Définir les obligations concernant les équipements et les matériaux;
4. Sensibiliser et former le personnel municipal;
5. Suivi et contrôle des interventions.

Type de municipalité concernée : Ville de grande taille.

4.4 Harmonisation régionale et rôle des MRC

MRC de Memphrémagog – Harmonisation et coordination régionale

Mesures mises en place :

- Harmonisation des règlements municipaux;
- Soutien technique aux municipalités;
- Vision bassin versant.

Étapes pour reproduire :

1. Identifier les règlements existants;
2. Créer un cadre harmonisé pour les municipalités;
3. Fournir un soutien technique et offrir des formations;
4. Mettre en place des outils de suivi et de communication;
5. Ajuster les règles selon le retour d'expérience.

Type de municipalité concernée : MRC ou regroupement intermunicipal.



4.5 Autres exemples complémentaires

Ville de Boucherville – Divers règlements

Mesures mises en place :

- Inventaires et interventions ciblées sur les EEE végétales;
- Combinaison de règlements et de la sensibilisation.

Étapes pour reproduire :

1. Identifier les EEE prioritaires sur le territoire;
2. Mettre en place un protocole d'inventaire et de suivi;
3. Élaborer un règlement adapté;
4. Communiquer le règlement aux citoyen.nes et parties prenantes;
5. Évaluer et ajuster les interventions.

Type de municipalité concernée : Ville urbaine avec milieux naturels.

Ville de Salaberry-de-Valleyfield – Divers règlements

Mesures mises en place :

- Fiches techniques et procédures d'arrachage;
- Standardisation des interventions;
- Sensibilisation et signalement.

Étapes pour reproduire :

1. Élaborer des fiches techniques pour les EEE locales;
2. Standardiser les méthodes d'intervention;
3. Mettre en place une campagne de sensibilisation;
4. Encourager le signalement d'EEE par les citoyen.nes;
5. Suivi des interventions.

Type de municipalité concernée : Ville riveraine ou industrielle.



Ville de Bromont – Divers règlements

Mesures mises en place :

- Sensibilisation et accompagnement des citoyen.nes;
- Réglementation souple combinée à interventions ciblées.

Étapes pour reproduire :

1. Identifier les EEE locales et les zones sensibles;
2. Élaborer un règlement souple pour les citoyen.nes;
3. Mettre en place un programme de sensibilisation;
4. Suivi des actions citoyennes et municipales;
5. Ajustement selon le retour terrain.

Type de municipalité concernée : Municipalité touristique ou de villégiature.

5. Clauses types – exemples simplifiés

Nettoyage des embarcations > toute personne utilisant une descente municipale ou accédant à un plan d'eau sur le territoire de la municipalité doit s'assurer que son embarcation, ses remorques et ses accessoires sont propres, vidés et secs avant toute mise à l'eau.

Entretien des terrains > le propriétaire d'un immeuble doit éliminer ou contrôler toute espèce exotique envahissante identifiée sur sa propriété dans le délai prescrit par la municipalité.

6. Harmonisation régionale

Les MRC peuvent jouer un rôle clé en :

- harmonisant les règlements municipaux;
- coordonnant les stations de lavage intermunicipales; - soutenant la sensibilisation et la formation.



7. Démarche suggérée pour adopter un règlement

1. Identifier les EEE et les enjeux locaux.
2. Choisir les leviers réglementaires appropriés.
3. Valider le cadre juridique.
4. Consulter les partenaires locaux.
5. Adopter, appliquer et assurer le suivi.

8. Tableau synthèse des exemples municipaux et MRC

Municipalité / MRC	Règlement	Type de mesure	Ce que vous pouvez reproduire	Type de municipalité
La Macaza	Règlement no 2020-154	Protection plans d'eau	Intégrer EEE aquatique, lier accès, prévoir fermeture temporaire	Rurale / villégiature
Huberdeau	Règlement no 353-22	Lavage embarcations	Règlement ciblé, obligation claire, lier à station lavage	Petite / moyenne municipalité
Sainte-Adèle	Règlement accès plans d'eau	Protection plans d'eau	Lier accès aux infrastructures, justifier restrictions, communication citoyenne	Villégiature / touristique
Lac-Beauport	Règlement protection intégrée des lacs	Protection plans d'eau	Arrimer réglementation et sensibilisation, présenter mesures comme protection collective	Riveraine / périurbaine
Val-Saint-François	Règlement général uniformisé	Nuisances / entretien terrain	Ajouter EEE à nuisances, utiliser règlement uniformisé, cibler espèces à risque	MRC / regroupement de municipalités
Saint-Mathieu-de-Beloeil	Règlements no 18.08 et 22.10	Entretien terrain	Lier réglementation et info citoyenne, détailler méthodes d'élimination, sanctions	Périurbaine / agricole
Sherbrooke	Règlement nuisance / sécurité publique	Entretien terrain / sécurité	Angle santé et sécurité, intégrer EEE dans règlements existants, prioriser espèces à risque	Ville moyenne / grande
Gatineau	Règlements environnementaux et nuisance	Milieux naturels / entretien	Encadrer méthodes d'intervention, harmoniser réglementation et gestion milieux naturels, appuyer application par équipes	Grande ville / agglomération
Bois-des-Filion	Règlement de zonage	Zonage / aménagement	Intégrer EEE dès planification, conditions aux projets, prioriser secteurs sensibles	Municipalité en croissance
Terrebonne	Règlement protection milieux humides	Zonage / aménagement	Intégrer EEE dans normes, utiliser permis comme levier, cibler secteurs sensibles	Municip. urbaine / redéveloppement
Québec	Règlement travaux et plantations	Travaux / plantations	Agir sur pratiques municipales, encadrer chantiers, montrer l'exemple	Ville de grande taille
Memphrémagog	Harmonisation et coordination régionale	Coordination MRC / protection lacs	Harmoniser règles régionales, mutualiser ressources, soutenir municipalités	MRC / regroupement intermunicipal
Boucherville	Divers	Nuisances / sensibilisation	Combinaison règlements et sensibilisation, interventions ciblées	Ville urbaine avec milieux naturels
Salaberry-de-Valleyfield	Divers	Nuisances / sensibilisation	Standardiser méthodes d'intervention, sensibilisation, signalement	Ville riveraine / industrielle
Bromont	Divers	Nuisances / sensibilisation	Combiner réglementation souple et sensibilisation	Municipalité touristique / villégiature

